



Vol a l etalage et casier judiciaire

Par **samm_old**, le **13/07/2007** à **15:24**

bonjour

je voulais savoir si pour un vol a l etalage de vetements d'une valeur de 850 euros sachant que la personne a remboursé les 850 et fait des heures d interets generaux cela sera inscrit sur son casier judiciaire et si oui y a t il un moyen que cela soit oter sachant que c est la seul "betise" d une jeune personne de 19ans qui se debrouille seul, fait des etudes de commerces en alternance, travail en plus a coté dans un restaurant pour payer son loyer sa nourriture et ses depenses de la vie courante de plus sa soeur voulant devenir juge , elle risque d etre ennuyé car pour pouvoir devenir juge il y a une verificationn des casiers judiciaires des proches voila d avances merci

Par **Jurigaby**, le **13/07/2007** à **15:51**

Bonjour.

Cette peine ne figure pas sur le bulletin numéro 3 du casier judiciaire. Autrement dit, il ne sera pas embêtté tant qu'il cherche à rester dans le secteur privé.

Dans tous les cas, il peut demander un effacement de son casier judiciaire 3 ans après la condamnation me semble t'il.

Par **samm_old**, le **15/07/2007** à **12:23**

merci pour la reponse

je voulais savoir aussi si cela pouvait empecher sa fratrie de devenir juge
car cette personne a dans sa fratrie un e personne voulant devenir juge
pour devenir juge on m 'a dit qu'il verifiait le casier judiciaire de la famille proche
cela peut t il empecher d etre juge? et ce futur "juge" serat il au courant que sa souer a fait du
vol a l etalage?
d'avance merci

Par **poupee_russe92**, le **25/07/2007** à **16:23**

Bonjour,

je ne pense pas du tout que cela empêche un frère ou une soeur de devenir juge.

De plus j'ai la conviction que cette histoire de casier judiciaire de la famille n'est qu'une simple rumeur, et vous n'avez pas à vous inquiéter , surtout pour un vol à l'étalage qui ne sera pas inscrit dans le casier judiciaire 3.

Cordialement.

esther